

À une séance régulière du conseil de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut, tenue 9 mars 2021 à 13 h 15, sous la présidence du préfet, M. André Genest, étaient présents en visioconférence les conseiller(ère)s suivant(e)s :

Joseph Dydzak	Estérel
René Pelletier	Lac-des-Seize-Îles
Tim Watchorn	Morin-Heights
Nathalie Rochon	Piedmont
Monique Monette-Laroche	Sainte-Anne-des-Lacs
Gisèle Dicaire	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
Jacques Gariépy	Saint-Sauveur
Eric Johnston, maire suppléant	Wentworth-Nord
Nadine Brière	Sainte-Adèle
Claude Charbonneau	Saint-Adolphe-d'Howard

Assistaient également à l'assemblée, Mme Jackline Williams, directrice générale et M. Gabriel Leblanc, greffier adjoint.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes par visioconférence.

CM 38-03-21 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les ajouts suivants :

- 4.2.4 Correction du contrat de travail de la directrice générale, Mme Jackline Williams;
- 4.4.2 Insatisfaction des plages horaires disponibles pour la vaccination contre la COVID-19.

ADOPTÉE

CM 39-03-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue 9 février 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

CM 40-03-21 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue 16 février 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

CM 41-03-21 REGISTRE DES DÉBOURSÉS DE JANVIER 2021

ATTENDU le dépôt du registre des déboursés pour le mois de janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le registre des déboursés de janvier 2021 totalisant la somme de 1 597 125,46 \$ pour le fonds général soit et est accepté.

ADOPTÉE

CM 42-03-21 RAPPORT DE DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport mensuel de délégation de la directrice générale couvrant le mois de janvier 2021.

ADOPTÉE

SERVICES ADMINISTRATIFS

CM 43-03-21 ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS : AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC ET DES ORGANISMES COMPRIS DANS SON PÉRIMÈTRE COMPTABLE (2020-2024), À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES NO 02-2021

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a sollicité le marché par l'appel d'offres public no 02-2021 pour l'audit de ses états financiers et des organismes compris dans son périmètre comptable pour les années 2020 à 2024 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC a analysé les deux (2) soumissions déposées le 1^{er} mars 2021 selon les critères prévus à l'appel d'offres. Les soumissionnaires sont les suivants :

<u>1er soumissionnaire :</u>	Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.
Note obtenue :	93 / 100
Prix :	111 784.44 \$

<u>2e soumissionnaire :</u>	Mallette Inc.
Note obtenue :	68.2 / 100
Prix :	157 630.73 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADJUGER le contrat à Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. pour la somme de 87 639.69 \$, soit au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note selon les modalités prévues à l'appel d'offres pour l'audit de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec).

ADOPTÉE

CM 44-03-21 MISE EN COMMUN DES SERVICES D'ÉVALUATION FONCIÈRE - DÉPÔT DU RAPPORT DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU que la MRC se questionnait quant aux meilleures pratiques en lien avec le service d'évaluation foncière;

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée en octobre 2019 afin d'étudier l'opportunité pour la mise en commun des services d'évaluation foncière de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MRC d'Argenteuil;

ATTENDU que la firme Raymond Chabot Grant Thornton a terminé son rapport sur la mise en commun des services d'évaluation foncière;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton sur la mise en commun des services d'évaluation foncière de la MRC d'Argenteuil et de la MRC des Pays-d'en-Haut;

DE RÉÉVALUER les conclusions dudit rapport au début de l'an 2022.

ADOPTÉE

CM 45-03-21 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

ATTENDU QU'en cette année électorale, il est important de donner le goût aux gens de se présenter en politique et de s'investir dans la sphère publique;

ATTENDU QU'on observe que notre démocratie est de plus en plus malmenée par une augmentation de déclarations et de gestes agressifs et irrespectueux, par des menaces et de l'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux, notamment sur les réseaux sociaux;

ATTENDU QU'il est anormal et inacceptable que des femmes et des hommes dévoués pour le mieux-être de leur communauté soient ainsi intimidés, poussés à la démission et même menacés de mort;

ATTENDU QU'il faut mettre de l'avant les valeurs de la démocratie où sont essentiels la participation citoyenne, le débat respectueux et la recherche du bien commun;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Eric Johnston, maire suppléant de Wentworth-Nord et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ADHÉRER à la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », une initiative de l'Union des municipalités du Québec, qui se lit comme suit :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

ADOPTÉE

CM 46-03-21

CORRECTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MME JACKLINE WILLIAMS

ATTENDU le renouvellement du contrat de la directrice générale en 2020 – 2021 – 2022;

ATTENDU l'erreur de concordance en indexation et touchant les articles 3.4 et 3.8 soulevée par les comptables des services financiers;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph Dydzak, maire d'Estérel et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le contrat de Mme Jackline Williams soit amendé afin de corriger l'erreur de concordance selon les modalités suivantes :

Ajout à l'article 3.8 :

« Advenant que le montant forfaitaire doit être versé pour la période annuelle, le salaire annuel de base pour appliquer l'augmentation de la prochaine période de référence sera établie sur le salaire annuel de l'année antérieure additionnée au montant forfaitaire »;

Remplacement de l'article 3.4 par :

« 3.4 L'employée reçoit les augmentations salariales suivantes basées sur la rémunération totale de l'année antérieure:

28 février 2020 : 1,5 %

28 février 2021 : 1,5 %

28 février 2022 : 1,5 % ».

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

CM 47-03-21 NOMINATION DE MME CHANTAL LADOUCEUR AU POSTE DE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

ATTENDU QUE Mme Chantal Ladouceur occupe le poste de directrice du service de développement économique et territorial par intérim depuis le 6 juillet 2020 et qu'elle acquitte ses tâches avec professionnalisme et rigueur;

ATTENDU QUE Mme Chantal Ladouceur a participé à une rencontre avec les membres du comité de développement économique et territorial le 19 février 2021 où elle a exposé ses visions du développement économique et territorial;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du comité aux membres du conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER à la nomination de Mme Chantal Ladouceur au poste de directrice du service de développement économique et territorial, aux mêmes conditions et modalités obtenues pour son intérim.

ADOPTÉE

CM 48-03-21 EMBAUCHE DE MMES MARILOU CANTIN, MÉLISSA VALIQUETTE ET MARIANNE GAUDREAU – POSTES PERMANENTS

ATTENDU QUE Mmes Marilou Cantin et Mélissa Valiquette occupent les postes d'agentes au service à la clientèle au département de la gestion des matières résiduelles, occasionnels long terme, depuis mars 2020;

ATTENDU QUE Mme Marianne Gaudreau occupe le poste de technicienne comptable à la gestion des matières résiduelles, occasionnel long terme, depuis juin 2020;

ATTENDU la recommandation du Comité Aménagement et Environnement de la MRC;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;

IL PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER aux embauches de Mmes Marilou Cantin et Mélissa Valiquette aux postes d'agentes au service à la clientèle et de Mme Marianne Gaudreau au poste de technicienne comptable à la gestion des matières résiduelles, postes permanents, rétroactivement à compter du 09 février 2021, aux conditions prévues au Guide des employés de la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

DOSSIERS DU PRÉFET

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉFET.

Le rapport d'activités du préfet est déposé aux conseillers.

CM 49-03-21 INSATISFACTION FACE AUX PLAGES HORAIRES DISPONIBLES POUR LA VACCINATION CONTRE LA COVID-19 À SAINT-SAUVEUR

ATTENDU QUE la campagne de vaccination contre la COVID-19 est amorcée dans toute la province de Québec;

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides a déterminé qu'un des huit sites de vaccination de son vaste territoire est établi dans la ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le site de Saint-Sauveur, contrairement aux autres, ne sera en fonction qu'à partir du 16 mars;

ATTENDU QUE les heures offertes pour avoir un rendez-vous sont généralement entre 9 h et 16 h 10 la semaine et des plages horaires plus restreintes encore durant les fins de semaine;

ATTENDU QUE la population du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut devrait avoir le choix d'un plus grand nombre de dates et d'heures pour se faire vacciner;

ATTENDU QUE la population de la MRC des Pays-d'en-Haut ne devrait pas être obligée d'opter pour un autre site de vaccination hors de son territoire et plus éloigné;

ATTENDU le mécontentement des citoyens exprimé auprès des maires, mairesses et préfet;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANIFESTER l'insatisfaction du Conseil des maires face au délai de mise en place du centre de vaccination à Saint-Sauveur et que l'horaire soit révisé afin d'offrir une accessibilité pleine et entière aux citoyens de la MRC des Pays-d'en-Haut.

D'ACHEMINER la présente résolution aux députées Mme Marguerite Blais, Mme Agnès Grondin et à la ministre Mme Nadine Girault.

ADOPTÉE

COMPLEXE SPORTIF

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX.

Monsieur André Genest, préfet, fait part à l'assemblée des avancements au niveau du complexe sportif.

CM 50-03-21 PAIEMENT DE LA FACTURE PROGRESSIVE N° 9 - POMERLEAU

ATTENDU QUE selon la résolution CM 123-05-20, un contrat a été adjugé suite à l'appel d'offres CS-DESIGN CONST-2019 au soumissionnaire conforme ayant obtenu la meilleure note pour l'option B, soit au design-constructeur POMERLEAU, selon les modalités prévues à l'appel d'offres;

ATTENDU la recommandation de paiement de la facturation progressive n° 9, datée du 28 février 2021, reçue de M. Daniel Cyr, directeur de projet pour le complexe sportif, concernant les travaux exécutés par POMERLEAU entre le 1^{er} et le 28 février 2021, pour un montant de 635 740,85 \$ (taxes incluses) ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PROCÉDER au paiement de la facturation progressive n° 9 de Pomerleau, pour un montant de 635 740,85 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

La municipalité de Wentworth-Nord n'ayant pas adhéré à la déclaration de compétences concernant le complexe sportif, le maire suppléant, M. Eric Johnston, ne participe pas aux délibérations.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CM 51-03-21 ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU les priorités d'intervention de la Sûreté du Québec identifiées par le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'année 2021;

IL PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

APPROUVER les priorités identifiées pour l'année 2021, soit :

1. Application des règlements municipaux;
2. Amélioration de la communication avec les élus;
3. Assurer davantage de visibilité policière et une présence accrue sur le territoire afin de procurer un sentiment de sécurité à la population.

ADOPTÉE

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES

CM 52-03-21 APPROBATION DES BUDGETS DE TRANSPORT ADAPTÉ 2020 ET 2021

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2020 et 2021, ainsi que des prévisions budgétaires 2020 révisées dans le contexte de la COVID-19, de l'organisme *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL), pour le service de transport adapté, à l'automne 2019 et 2020;

ATTENDU l'exigence du ministère des Transports du Québec à l'effet que ces prévisions budgétaires doivent être approuvées par le conseil de la MRC dans le cadre des demandes de financement du TACL;

ATTENDU que le conseil de la MRC n'a pas approuvé ces prévisions budgétaires lors des dépôts, celles-ci ayant préalablement été approuvées au conseil d'administration de TACL.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nadine Brière, mairesse de Sainte-Adèle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve les prévisions budgétaires 2020 et 2021, ainsi que des prévisions budgétaires 2020 révisées dans le contexte de la COVID-19, de l'organisme *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL), pour le service de transport adapté, telles que déposées.

ADOPTÉE

CM 53-03-21 APPROBATION DES BUDGETS DE TRANSPORT INTERMUNICIPAL 2020 ET 2021

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires 2020 et 2021, ainsi que des prévisions budgétaires 2020 révisées dans le contexte de la COVID-19, de l'organisme *Transport adapté et collectif des Laurentides* (TACL), pour le service de transport intermunicipal, à l'automne 2019 et 2020;

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2021 de l'organisme ont fait l'objet d'une correction, en février 2021, qui n'a pas eu d'impact sur la contribution de la MRC;

ATTENDU l'exigence du ministère des Transports du Québec à l'effet que ces prévisions budgétaires doivent être approuvées par le conseil de la MRC dans le cadre des demandes de financement du TACL;

ATTENDU que le conseil de la MRC n'a pas approuvé ces prévisions budgétaires lors des dépôts, celles-ci ayant préalablement été approuvées au conseil d'administration de TACL.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil de la MRC approuve les prévisions budgétaires 2020 et 2021, ainsi que des prévisions budgétaires 2020 révisées dans le contexte de la COVID-19, de l'organisme Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL), pour le service de transport intermunicipal, telles que déposées.

ADOPTÉE

CM 54-03-21 APPROBATION DU PLAN D'OPTIMISATION DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES (TACL) PRODUIT DANS LE CADRE DE LA REDDITION DE COMPTES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTCP)

ATTENDU QU'afin de pallier les pertes de recettes tarifaires provenant des usagers et résultant de la pandémie de la COVID-19, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a instauré le Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes ;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, un plan d'optimisation doit être soumis au MTQ ;

ATTENDU QUE Transport adapté et collectif des Laurentides a préparé un plan d'optimisation, lequel présente les économies réalisées par rapport au budget 2020 ;

ATTENDU la recommandation favorable des membres du conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Laurentides en date du 10 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER et D'ENTÉRINER le plan d'optimisation préparé par Transport adapté et collectif des Laurentides dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT RÉCRÉATIF

CM 55-03-21 PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD – MANDAT DE REPRÉSENTATION À RACICOT CHANDONNET AVOCATS DANS LE DOSSIER 700-17-017276-204

ATTENDU la demande en justice intentée par Construction MONCO Inc. contre la MRC des Pays-d'en-Haut en lien avec le contrat adjugé pour des travaux au kilomètre 17.8 du parc linéaire le P'tit Train du Nord, pour une réclamation totale d'un montant de 522 075.34 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un support légal dans ce dossier;

ATTENDU qu'il est obligatoire de se faire représenter par avocat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Gariépy, maire de Saint-Sauveur et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER la firme Racicot Chandonnet - Avocats afin qu'elle conseille, assiste et représente la MRC tout au long du processus judiciaire entamé par Construction MONCO Inc.;

DE CONFIRMER le mandat de déposer une demande reconventionnelle;

DE CONFIRMER le mandat de déposer un acte d'intervention forcée pour appel en garantie contre FNX-INNOV Inc.;

D'AUTORISER la directrice générale, Jackline Williams, à signer tout document dans le cadre de ce processus.

ADOPTÉE

CM 56-03-21 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR TRAVAUX PRINTANIERIS SUR LES PARCS LINÉAIRES

ATTENDU QUE la MRC a prévu un budget d'opération pour l'entretien des parcs linéaires;

ATTENDU QUE des travaux printaniers récurrents doivent être réalisés sur ces parcs;

ATTENDU QUE le conseil des maires a voté et alloué un budget en 2021 pour divers travaux d'entretien des parcs linéaires Le P'tit train du Nord et le Corridor aérobique;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et résolu À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE PERMETTRE à la directrice générale d'autoriser des dépenses jusqu'à un maximum de 22 000 \$ (taxes nettes) pour le P'tit train du Nord et de 22 000 \$ (taxes nettes) pour le Corridor aérobique pour la réalisation des travaux printaniers qui doivent être effectués sur les parcs linéaires tels : rechargement, nettoyage de ponceaux et de fossés, réparations de dommages suite à la fonte de la neige ainsi que toute autre tâche qui sera jugée nécessaire pour assurer la sécurité et la pérennité des infrastructures.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CM 57-03-21

PROJET CULTUREL – MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2023

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06;

ATTENDU le dépôt de la Déclaration jeunesse de la MRC des Pays-d'en-Haut le 12 mars 2019, signifiée par la résolution numéro CM 56-03-19;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à la Déclaration jeunesse de la MRC des Pays-d'en-Haut, il est inscrit que davantage de lieux de rassemblement et d'expression soient mis à la disposition des jeunes et que des activités, des occasions et des lieux soient ouverts à la pratique sécuritaire et encadrée du graffiti légal.

ATTENDU QUE l'«Entente de développement culturel triennale 2021-2023 » conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 90 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 234-10-20 et CM 275-11-20;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à « l'Entente de développement culturel triennale 2021-2023 », un projet culturel des arts de la rue organisé et coordonné par le Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut a été présenté aux membres du comité culturel lors de la séance tenue le 27 janvier 2021;

ATTENDU QU'aux termes de cette même rencontre, les membres du Comité culturel ont convenu de recommander au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut la réalisation dudit projet;

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total de 26 000 \$;

ATTENDU QU'aux termes de l'«Entente de développement culturel triennale 2021-2023 », la MRC bénéficie d'une contribution financière du MCCQ d'une valeur de 13 000 \$ pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité culturel à l'effet d'engager toutes dépenses relatives à la réalisation d'un (1) projet culturel;

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

La Ville de Sainte-Adèle s'étant retirée du partenariat culturel avec la MRC, la mairesse, Mme Nadine Brière, ne participe pas aux délibérations.

CM 58-03-21 ENTENTE TRIENNALE 2020-2022 POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER - VOLET 1B - MISE EN ŒUVRE DE L'INVENTAIRE EN PATRIMOINE

ATTENDU l'adoption de la Politique culturelle de la MRC des Pays-d'en-Haut le 14 février 2006, signifiée par la résolution numéro CM 38-02-06;

ATTENDU l'«Entente de développement culturel triennale 2018-2020 » bonifiée conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 105 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 153-06-17, CM 360-11-18 et CM 279 11 19;

ATTENDU l'«Entente de développement culturel triennale 2021-2023 » conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 90 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 234-10-20 et CM 275-11-20;

ATTENDU l'«Entente triennale 2020-2022 pour le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - volet 1b » conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 300 000 \$ pour la réalisation de diverses actions en patrimoine, signifiée par la résolution CM 67-03-20;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées dans les ententes, un (1) projet en patrimoine a été présenté aux membres du comité culturel lors de la séance spéciale tenue le 25 février 2021 et pour lequel des mandats auprès de Mme Christiane Brault et de Mme Isabelle Bouchard étaient proposés;

ATTENDU QU'aux termes de cette même rencontre, les membres du Comité culturel ont convenu de recommander au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de procéder à l'octroi des différents mandats pour réaliser ledit projet;

ATTENDU que ce projet nécessite un investissement total de 30 350 \$;

ATTENDU QU'aux termes des différentes ententes du MCCQ, la MRC bénéficie d'une contribution financière du MCCQ d'une valeur de 15 175 \$ pour réaliser ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la recommandation du Comité culturel à l'effet d'octroyer les différents mandats pour réaliser le projet en patrimoine.

D'AUTORISER la directrice générale, Mme Jackline Williams, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, toute entente relative à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

CM 59-03-21 CONFIRMATION DE FIN DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN PATRIMOINE – LYNE BERNIER

ATTENDU l'«Entente de développement culturel triennale 2018-2020 » bonifiée conclue avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), et octroyant à la MRC une aide financière totalisant 105 000 \$ pour la réalisation de divers projets culturels, signifiée par les résolutions numéro CM 153-06-17, CM 360-11-18 et CM 279-11-19;

ATTENDU QUE parmi les actions identifiées à « l'Entente de développement culturel triennale 2018-2020 », la MRC a amorcé un Projet de bonification de l'inventaire du patrimoine bâti, signifiée par la résolution CM 358-11-18;

ATTENDU QU'un contrat de services professionnels en patrimoine a été conclu le 17 mai 2019 avec Mme Lyne Bernier;

ATTENDU QU'en décembre 2020, les parties ont convenu d'un commun accord de mettre un terme audit contrat;

ATTENDU QU'au terme de cette entente, aucune facture n'est pendante entre les parties et que par conséquent, aucune somme d'argent n'est due entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ENTÉRINER la décision de la directrice générale de mettre fin au contrat.

QUE la date de fin de contrat soit le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

CM 60-03-21 PROLONGATION DES ENTENTES SECTORIELLES DE DÉVELOPPEMENT DU MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DES LAURENTIDES ET DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE les 7 MRC, la Ville de Mirabel, le CPÉRL et le MAMH sont signataires d'une entente sectorielle de développement avec le Musée d'art Contemporain des Laurentides (MAC LAU) dont l'objectif est de soutenir le MAC LAU dans la poursuite de ses activités ainsi que dans le développement et la consolidation de services auprès de la communauté des Laurentides afin de permettre à l'art contemporain de rayonner sur l'ensemble des territoires de la région ;

ATTENDU QUE les 7 MRC, la Ville de Mirabel, le CPÉRL et le MAMH sont signataires d'une entente sectorielle de développement avec la société Histoire et Archives Laurentides et la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides dont l'objectif est de reconnaître l'importance des sociétés d'histoire et des services d'archives agréés des Laurentides pour la région et de développer des stratégies pour assurer leur pérennité ;

ATTENDU QUE selon la convention, la MRC participe à la hauteur de 2 500 \$ par année sur trois ans (total de 7 500 \$) à l'entente sectorielle avec le MAC LAU et à 5 000 \$ par année sur trois ans (total de 15 000 \$) à l'entente sectorielle avec les sociétés d'histoire des Laurentides ;

ATTENDU qu'en vertu des résolutions numéro CM 15-02-20 et CM 16-02-20, la MRC s'est engagée à la mise en œuvre des ententes sectorielles du MAC LAU et des sociétés d'histoire des Laurentides, en contribuant respectivement un montant de 2 500 \$ par année sur trois ans (total de 7 500 \$) et à 5 000 \$ par année sur trois ans (total de 15 000 \$);

ATTENDU QUE selon les règles de financement du FARR en vigueur lors de la signature, les ententes se terminent le 31 mars 2022 (entente de trois ans au maximum) ;

ATTENDU QUE tant le MAC LAU que les sociétés d'histoire des Laurentides ont dû reporter plusieurs de leurs activités prévues à leur plan d'action suite aux mesures sanitaires imposées par le gouvernement pour contrer la pandémie;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a autorisé la prolongation des projets et ententes acceptés dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour lesquels la réalisation des activités a été entravée par la pandémie ;

ATTENDU QUE les promoteurs des ententes citées ci-haut ont fait la demande de prolonger leur entente jusqu'au 31 mars 2024 sans bonification de la participation financière des partenaires;

ATTENDU QUE les partenaires en ont fait la demande officielle lors de leur comité directeur respectif du 15 janvier 2021 et que ces recommandations ont été acceptée par les membres ;

ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité directeur du volet 1 du Fonds régions et ruralité du 4 février 2021, la prolongation des deux ententes a été acceptée par les membres ;

ATTENDU QUE comme prévu dans la convention, les promoteurs doivent fournir annuellement un rapport d'activité et un état des dépenses réalisées lors d'un comité directeur composé des signataires de l'entente ;

ATTENDU QUE malgré la situation, les membres du comité directeur étaient satisfaits des résultats présentés ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER la prolongation de l'entente sectorielle en développement avec le Musée d'art Contemporain des Laurentides (MAC LAU) jusqu'au 31 mars 2024 ;

D'ACCEPTER la prolongation de l'entente sectorielle en développement des sociétés d'histoire des Laurentides jusqu'au 31 mars 2024 ;

D'AUTORISER le préfet de la MRC, M. André Genest, à signer pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, les avenants aux ententes sectorielles.

ADOPTÉE

La Ville de Sainte-Adèle s'étant retirée du partenariat culturel avec la MRC, la mairesse, Mme Nadine Brière, ne participe pas aux délibérations.

RENCONTRE DU COMITÉ CULTUREL

Le compte-rendu du Comité culturel en date du 5 novembre 2020 est déposé aux conseillers.

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CM 61-03-21

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES 2020

ATTENDU le dépôt au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut de la reddition de comptes au 31 décembre 2020 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU que la date de dépôt de la reddition de comptes prévue à l'entente signée est le 28 février de chaque année;

ATTENDU que l'outil de reddition a été rendu disponible le 10 février et que des problèmes techniques au lancement ont reporté de quelques jours son entrée en fonction;

ATTENDU l'absence d'assemblée régulière du conseil des maires entre l'entrée en fonction du système de reddition de comptes et la date de dépôt prévue à l'entente;

ATTENDU le dépôt du rapport annuel d'activités 2020 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) mis en place en octobre 2019 créé notamment à partir du Fonds de développement des territoires et du Fonds d'aide au rayonnement des régions;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait de ce rapport annuel et qu'il y a donc lieu de procéder à son approbation ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'APPROUVER la reddition de compte au 31 décembre 2020 ayant trait au Fonds Régions et Ruralité (FRR) et autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'APPROUVER le rapport annuel d'activités 2020 du Fonds Régions et Ruralité (FRR).

ADOPTÉE

ENVIRONNEMENT

CM 62-03-21

FOURNITURE D'UNE FOURGONNETTE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le service de gestion des matières résiduelles a pris en charge les activités d'inspection et d'entretien du parc de bacs et conteneurs sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'après étude des véhicules disponibles sur le marché, le modèle Ford Transit 250 à traction intégrale est le véhicule le plus adapté aux besoins de la MRC;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions la loi et du règlement #385-2019 sur la gestion contractuelle de la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC peut conclure un contrat de gré à gré pour une dépense située entre 25 000\$ et le seuil de 105 700\$;

ATTENDU QUE la MRC a envoyé la demande de prix # GMR-TRANSIT-2021-001 à huit concessionnaires Ford de la région;

ATTENDU QUE la MRC a reçu deux offres de prix pour un Ford Transit Cargo T250 2021 à traction intégrale répondant aux besoins de la MRC;

ATTENDU la recommandation du Comité aménagement et Environnement de la MRC;

ATTENDU la recommandation du Service de l'Environnement et l'Aménagement du Territoire;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Charbonneau, maire de Saint-Adolphe-d'Howard et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de prix du concessionnaire Élite Ford de Saint-Jérôme, œuvrant sous la compagnie à numéro 9430-4599 Québec inc., pour l'acquisition d'un Ford Transit 2021 à traction intégrale, tel que décrit dans l'offre de prix datant du 2 mars 2021, pour un montant total tout compris incluant les taxes, de 55 140.86\$.

DE FINANCER cet engagement directement avec le concessionnaire sur une durée de 60 mois, selon l'offre déposée à un taux de 3.99%, représentant des dépenses mensuelles de 1 068.60\$ taxes incluses;

D'ACHETER le programme d'entretien prépayé 5 ans ou 100 000 km pour un montant de 3 638.96 \$ dollars incluant les taxes.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONFORMITÉS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CM 63-03-21

MORIN-HEIGHTS – RÈGLEMENTS 606-2020 ET 608-2020

ATTENDU la transmission des règlements 606-2020 et 608-2020 de la municipalité de Morin-Heights conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller René Pelletier, maire de Lac-des-Seize-Îles et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER les règlements 606-2020 et 608-2020 de la municipalité de Morin-Heights, puisque ceux-ci respectent les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ces règlements, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 64-03-21

PIEDMONT – RÈGLEMENT 757-65-20

ATTENDU la transmission du règlement 757-65-20 de la municipalité de Piedmont conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A19.1);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Tim Watchorn, maire de Morin-Heights et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER le règlement 757-65-20 de la municipalité de Piedmont, puisque celui-ci respecte les orientations et les objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

CM 65-03-21 PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION MUNICIPALE (PIACC)

ATTENDU le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

ATTENDU QUE ce programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

ATTENDU QUE les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et d'Antoine-Labelle ont pour projet commun d'élaborer et de mettre en place un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE ces quatre MRC souhaitent que ce projet soit coordonné par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE pour financer ce projet, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu pour le bénéfice des quatre MRC, une convention d'aide financière avec le ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions et une autre dans le cadre du Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale;

ATTENDU le projet d'Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides qui vise à mandater la MRC d'Antoine-Labelle pour coordonner le projet;

ATTENDU QUE le projet d'entente prévoit également les modalités selon lesquelles la MRC d'Antoine-Labelle obtiendra les services professionnels nécessaires à la réalisation du projet;

ATTENDU QUE le projet d'entente prévoit la création d'un comité de suivi du projet composé d'un représentant de chaque MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Rochon, mairesse de Piedmont et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

D'ACCEPTER tel que déposé le projet d'Entente relative à la réalisation du projet d'élaboration et de mise en place d'un plan d'adaptation aux changements climatiques dans la région administrative des Laurentides et d'autoriser la directrice générale et le Préfet à le signer pour et au nom de la MRC;

DE NOMMER M. Joël Badertscher pour représenter la MRC sur le comité de suivi du projet et de nommer M. André Boisvert à titre de substitut.

ADOPTÉE

CM 66-03-21 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2021-2024 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire sont mises en place dans le but d'assurer une prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QU'en vertu de cette loi, le MFFP peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la réalisation des activités prévues au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) est rattachée à l'octroi d'une aide financière ;

ATTENDU QUE les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont mis sur pied un comité de suivi de l'actuelle entente intermunicipale de fourniture de services;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale de fourniture de service s'avère le mode de fonctionnement le plus pertinent pour recevoir cette délégation de gestion de la part du MFFP;

ATTENDU QU'il a été convenu de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable auprès des autorités du MFFP;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle dispose donc de ressources professionnelles permettant la mise en œuvre du PADF et que les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays d'en-Haut désirent renouveler l'entente de services professionnels visant à les soutenir dans l'application et la gestion du programme;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut prévoient conclure une nouvelle entente intermunicipale de fourniture de services professionnels afin d'effectuer les mandats confiés à l'entente du PADF;

ATTENDU QUE ladite entente intermunicipale prévoit la mise sur pied d'un comité de suivi INTER MRC;

ATTENDU QUE chaque conseil de MRC est représenté par un représentant élu et un représentant non élu;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

DE MANDATER la MRC d'Antoine-Labelle à titre de MRC responsable sous réserve que ce projet d'entente soit ratifié par les MRC concernées et que son financement soit assuré par l'octroi d'une aide financière suffisante;

D'AUTORISER le préfet, M. André Genest et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Jackline Williams, à signer, pour et au nom de la MRC des Pays-d'en-Haut, l'entente intermunicipale de fourniture de services professionnels concernant le programme d'aménagement durable des forêts dont la mise en application débute le 1^{er} avril 2021 et se termine le 31 mars 2024.

DE NOMMER à titre de représentants de la MRC des Pays-d'en-Haut :

Mme Gisèle Dicaire, mairesse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, représentante élue et M. André Boisvert, représentant non élu, pour siéger au comité de suivi de l'entente de fourniture de services professionnels relative au Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) 2021-2024.

ADOPTÉE

BORDEAU DE CORRESPONDANCE

Dépôt est fait au conseil de la correspondance adressée à la MRC pour le mois de février 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. André Genest, préfet, répond aux questions du public.

CM 67-03-21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (14 h 17)

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Monique Monette-Laroche, mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, propose la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

André Genest,
Préfet

Jackline Williams,
Directrice générale